

HOCKEY SUR GAZON CANADA

PROCÉDURES INTERNES DE NOMINATION (PIN) POUR LES JEUX PANAMÉRICAINS DE LIMA 2027

Mise à jour : 7 octobre 2026

1. INTRODUCTION

L'équipe nationale de hockey sur gazon est composée d'athlètes qui représentent le Canada lors des compétitions internationales et à qui Hockey sur gazon Canada (HSGC) fournit du soutien en matière d'entraînement, de compétition, d'encadrement et d'administration.

Objet des procédures internes de nomination (PIN)

Les présentes procédures internes de nomination (PIN) visent à établir le processus et les critères qui seront utilisés par Hockey sur gazon Canada pour nommer des athlètes au Comité olympique canadien (COC) en vue des Jeux panaméricains de Lima 2027 à titre de membres de l'équipe canadienne.

Ces PIN fourniront les critères de sélection des athlètes qui seront recommandés au COC pour les Jeux panaméricains de Lima 2027, dans le but de former l'équipe ayant les meilleures chances d'obtenir le meilleur résultat possible pour le Canada. Plus précisément, elles décrivent :

Jeux panaméricains de 2027 (Lima)

- Le processus et les critères de sélection de **16 athlètes féminines**, de **2 athlètes substitués**, ainsi que du personnel de soutien pour les Jeux panaméricains de Lima 2027.
- Le processus et les critères de sélection de **16 athlètes masculins**, de **2 athlètes substitués**, ainsi que du personnel de soutien pour les Jeux panaméricains de Lima 2027.

2. AUTORITÉ DÉCISIONNELLE

Les entraîneurs-chefs des équipes nationales de Hockey sur gazon Canada (entraîneur-chef de l'équipe nationale féminine et entraîneur-chef de l'équipe nationale masculine) sont responsables de l'élaboration et de l'approbation des politiques de sélection des équipes nationales.

Les entraîneurs-chefs, en collaboration avec le personnel d'entraînement de haute performance, sélectionneront les équipes finales pour les Jeux panaméricains de Lima 2027 selon les critères publiés dans le présent document. Les entraîneurs-chefs, en consultation avec le directeur du parcours de performance, peuvent sélectionner à leur discrétion les membres de l'équipe, conformément aux critères de sélection, y compris le personnel de soutien.

Les athlètes et les membres du personnel de soutien ont la responsabilité de lire attentivement les critères de sélection et de demander immédiatement des précisions au personnel d'entraînement et à Hockey sur gazon Canada afin de s'assurer de bien les comprendre. Le personnel d'entraînement désigné par Hockey sur gazon Canada, sous la direction des entraîneurs-chefs et avec l'approbation du directeur du parcours de performance, détient l'autorité décisionnelle finale sur place concernant toutes les décisions relatives à la composition de l'équipe et à la sélection pour les matchs.

Si un entraîneur-chef est empêché d'exercer ses fonctions pour quelque raison que ce soit, le pouvoir décisionnel prévu dans les présentes PIN sera assumé par le directeur du parcours de performance jusqu'à ce que l'entraîneur-chef puisse reprendre ses fonctions.

3. CRITÈRES DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE

Les règlements relatifs à la qualification et à l'inscription pour les Jeux panaméricains de Lima 2027 sont déterminés conformément aux critères publiés par la Fédération internationale de hockey (FIH) sur son site Web.

Dans l'éventualité où la FIH modifierait ses critères après la publication des présentes PIN, la version la plus récente des critères de la FIH prévaudra. Hockey sur gazon Canada informera les personnes concernées dès que possible.

Les présentes procédures de nomination reposent sur les règlements de la FIH tels qu'ils sont actuellement connus et compris ainsi que sur l'information la plus récente dont dispose Hockey sur gazon Canada. Les athlètes concernés seront avisés dès que raisonnablement possible de tout changement aux critères ou procédures de sélection découlant de modifications apportées aux règlements de la FIH.

Si de telles circonstances surviennent, Hockey sur gazon Canada révisera et modifiera les présentes PIN afin de se conformer aux nouvelles règles ou conditions. Toutefois, toute modification aux règlements de la FIH prendra effet à la date indiquée par la FIH, indépendamment de la date de modification du présent document.

Toute modification sera communiquée directement aux athlètes concernés et publiée sur le site Web de Hockey sur gazon Canada.

Pour être sélectionnés aux Jeux panaméricains de Lima 2027, les athlètes doivent satisfaire aux normes minimales d'admissibilité établies par la FIH.

Dans l'éventualité où la FIH modifierait ses critères d'admissibilité ou de sélection, Hockey sur gazon Canada est tenu de respecter ces changements et en avisera ses membres dès que possible.

4. ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES À LA SÉLECTION

Tous les participants souhaitant être considérés pour la sélection doivent :

- Être citoyens canadiens conformément à la Règle 41 de la Charte olympique.
- Détenir un passeport canadien valide jusqu'à six (6) mois après la fin de l'événement concerné.
 - Pour les Jeux panaméricains de Lima 2027, le passeport doit être valide jusqu'au **9 février 2028**.
- Être membres inscrits de Hockey sur gazon Canada et être en règle auprès de leur association provinciale et de leur club membre.
- Respecter en tout temps les règlements antidopage de la FIH, du Programme canadien antidopage (PCA) ainsi que ceux de tout autre organisme antidopage ayant compétence à leur égard.
- Signer et soumettre la version la plus récente de l'entente de l'athlète et des renonciations exigées par Hockey sur gazon Canada.
- Respecter toutes les exigences d'admissibilité applicables de HSGC, de la FIH et du Comité olympique canadien.
- Signer, soumettre et respecter l'entente de l'athlète du COC ainsi que les formulaires de conditions de participation aux Jeux panaméricains de Lima 2027 avant les échéances fixées par le COC.

Critères additionnels

- Ne pas avoir représenté un autre pays au cours des trois (3) années précédant le début des Jeux panaméricains de Lima 2027.

- Avoir signé l'entente en vigueur des membres de l'équipe nationale de Hockey sur gazon Canada.
 - Reconnaître et accepter d'être lié par le Code de conduite de Hockey sur gazon Canada ainsi que par le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS).
 - Être disponible pour les contrôles antidopage et fournir régulièrement des renseignements exacts et à jour sur leur localisation, selon les exigences de la FIH ou du Centre canadien pour l'éthique dans le sport.
 - Respecter les politiques vestimentaires officielles de Hockey sur gazon Canada et du Comité olympique canadien.
 - Utiliser uniquement un équipement conforme aux règlements de la FIH.
-

5. CRITÈRES DE SÉLECTION DE HSGC

5.1.1 Processus de sélection des athlètes

Les éléments suivants seront pris en compte :

- Performance dans l'environnement DTE de septembre 2026 à juillet 2027.
- Camps de brevetage :
 - ENM : novembre 2026
 - ENF : mars 2027
- Performances et occasions de compétition, y compris :
 - Novembre 2026 (ENM et ENF)
 - Janvier/Février 2027 (ENM et ENF)
 - Mars/Avril 2027 (ENM et ENF)
 - Coupe des Nations 2, février ou juin 2027 (ENM et ENF)

Les décisions de sélection relèvent des entraîneurs nationaux, l'autorité ultime revenant à l'entraîneur-chef, sous réserve de l'approbation du directeur du parcours de performance.

La sélection des joueurs tient compte à la fois des besoins de l'équipe et des forces et faiblesses relatives des athlètes. L'objectif demeure de constituer l'équipe la mieux placée pour représenter le Canada. Ainsi, le meilleur athlète individuellement ne sera pas

nécessairement sélectionné si une autre combinaison de joueurs répond davantage aux besoins de l'équipe.

Le système d'évaluation servant à appuyer le processus de sélection est présenté à l'**Annexe I**.

5.1.2 Critères de sélection des athlètes

Pour être pris en considération, les athlètes doivent :

- Démontrer les facteurs énumérés dans les critères de sélection de l'athlète de Hockey sur gazon Canada (Annexe I).
- Respecter et maintenir les normes physiques déterminées par l'entraîneur-chef national et le personnel de soutien.
- Démontrer un engagement envers l'obtention de médailles lors des compétitions internationales, des Jeux panaméricains et des Jeux olympiques.
- Démontrer leur engagement envers les exigences de l'entraînement et des compétitions de l'équipe nationale.
- Faire preuve d'adaptabilité à différents environnements d'entraînement.
- Maintenir une attitude positive envers l'équipe, l'organisation et le personnel.
- Participer activement aux programmes de prévention et de gestion des blessures.
- Performer de façon constante sur la scène internationale à un niveau contribuant aux objectifs de l'équipe.

5.2 ATHLÈTES DE REMPLACEMENT ET SUBSTITUTIONS

Pour les Jeux panaméricains de Lima 2027, une liste de **deux réservistes non voyageurs** et de **deux substituts** sera identifiée lors de la nomination de l'équipe, le **17 juin 2027**.

Si l'un des 16 athlètes sélectionnés est blessé et n'obtient pas l'autorisation médicale de compétition, un remplacement pourra être effectué selon les modalités suivantes :

- Avant le 17 juin 2027 : des athlètes figurant sur la liste des réservistes ou substituts peuvent être nommés, à condition qu'ils aient été inscrits sur la liste élargie soumise au COC avant le 17 mars 2027.

- Après le 4 juillet 2027 : seuls les réservistes non voyageurs pourront être nommés, sous réserve de l'approbation du comité de sélection du COC et de la Politique de remplacement tardif des athlètes (LARP).
 - Après le début des Jeux : les règles de remplacement et de substitution de la FIH s'appliqueront.
-

5.3 ÉTAT DE PRÉPARATION ET BLESSURES

Les athlètes considérés pour la sélection doivent être autorisés à s'entraîner et à participer à la compétition par le médecin, thérapeute du sport ou physiothérapeute de l'équipe.

Les 16 athlètes sélectionnés ainsi que les réservistes doivent être aptes à participer à n'importe lequel ou à l'ensemble des matchs des Jeux panaméricains de Lima 2027.

Lorsqu'un athlète est incapable de satisfaire aux exigences physiques en raison d'une blessure ou d'une maladie :

- Une évaluation médicale sera exigée.
 - Le personnel médical désigné déterminera l'aptitude à participer.
 - Une reprise des tests ou une évaluation supplémentaire pourra être exigée.
 - Une décision de sélection ou de retrait sera prise.
 - L'entraîneur-chef pourra exiger des tests de performance spécifiques au sport.
 - Un athlète échouant ces tests pourra être retiré de l'équipe pour raisons médicales et remplacé conformément à la politique de sélection.
-

5.4 RETRAIT D'UN ATHLÈTE APRÈS SA SÉLECTION

L'entraîneur-chef national, avec l'appui du directeur du parcours de performance, peut retirer un athlète de l'équipe nationale si celui-ci ne respecte plus les dispositions du présent document.

Les substitutions après la date limite de nomination du COC demeurent assujetties aux règles du COC et, après le 2 juillet 2027, à la Politique de remplacement tardif des athlètes (LARP).

5.5 AUTORITÉ DÉCISIONNELLE SUR PLACE

L'entraîneur-chef national, en collaboration avec son personnel de soutien, détient l'autorité décisionnelle finale relativement à la composition de l'équipe et aux décisions liées à la performance sur le terrain.

6. MODIFICATIONS ET CIRCONSTANCES IMPRÉVUES

Hockey sur gazon Canada se réserve le droit de réviser et de modifier tout critère ou toute décision de sélection si des modifications aux règlements de la FIH ou du Comité international olympique influencent les critères énoncés dans le présent document.

Dans des circonstances imprévues échappant au contrôle de Hockey sur gazon Canada, l'entraîneur-chef, avec l'appui du directeur du parcours de performance, conserve toute latitude nécessaire pour résoudre la situation de manière juste et appropriée.

7. APPELS

Tout athlète qui n'est pas d'accord avec une décision de sélection ou de non-sélection peut déposer un appel conformément à la Politique d'appel de Hockey sur gazon Canada, pourvu que des motifs d'appel existent.

Les appels peuvent également être déposés auprès du Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC).

Date limite d'appel : 8 juin 2027.

8. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

8.1 Procédure interne de nomination

Les présentes PIN seront publiées au plus tard six mois avant les Jeux panaméricains de Lima 2027 et diffusées aux athlètes et membres du personnel de Hockey sur gazon Canada ainsi qu'affichées sur le site Web de l'organisme.

8.2 Sélection du personnel

L'entraîneur-chef national, en collaboration avec le directeur du parcours de performance, est responsable de la sélection du personnel de soutien, y compris :

- Gestionnaire d'équipe

- Personnel médical
- Entraîneurs

Tous les membres du personnel doivent notamment :

- Être âgés d'au moins 18 ans.
- Être membres en règle de Hockey sur gazon Canada.
- Détenir un passeport valide jusqu'au 9 février 2028.
- Signer les ententes requises du COC.
- Ne pas être sous suspension ou inadmissibilité.

8.3 Sélection de l'équipe

Le processus suivant sera utilisé :

- Les athlètes doivent être disponibles entre **10 h et 12 h HNP le 1er juin 2027**.
- Les athlètes non retenus seront avisés entre **12 h et 14 h HNP le 1er juin 2027**.
- L'annonce interne de l'équipe de 16 joueurs et des 2 réservistes non voyageurs sera effectuée par courriel à **15 h HNP le 15 juin 2027**.
- Toute annonce publique demeurera confidentielle jusqu'au communiqué officiel du COC.

8.4 Vêtements

Les athlètes sélectionnés devront respecter les politiques vestimentaires du Comité olympique canadien.

Ils ne pourront utiliser que l'équipement conforme aux règlements de la FIH, du COC et du CIO.

9. RÉSUMÉ DE L'ÉCHÉANCIER

Parcours de sélection HSGC - Jeux panaméricains de Lima 2027

Date	Événement
23 juillet 2026	Publication et diffusion des PIN

Date	Événement
9 novembre 2026	Camp de brevetage de l'ENM à Vancouver
15 novembre 2026	Tournoi Azlan Shah - Malaisie (ENM)
15 novembre 2026	Tournée européenne (ENF)
Janvier/Février 2027	Camp d'entraînement en climat chaud (ENM/ENF)
Février 2027	Fenêtre Coupe des Nations 2
17 mars 2027	Soumission de la liste élargie
Mars 2027	Camp de brevetage de l'ENF
Mai 2027	DTE centralisé à Vancouver
Juin 2027	Tournée européenne / Coupe des Nations 2
1er juin 2027	Annonce des équipes ENM et ENF
8 juin 2027	Période d'appel
14 juin 2027	Date limite des exigences d'inscription
15 juin 2027	Annonce interne des équipes des Jeux panaméricains
17 juin 2027	Date limite de nomination au COC
23 juillet au 8 août 2027	Jeux panaméricains de Lima 2027

10. MODIFICATIONS AU PRÉSENT DOCUMENT ET LANGUE

Hockey sur gazon Canada se réserve le droit d'apporter des modifications au présent document afin d'assurer la sélection de la meilleure équipe possible.

Toute modification sera communiquée rapidement au COC, aux membres des équipes nationales et publiée sur le site Web de Hockey sur gazon Canada.

Ces modifications ne seront apportées qu'en cas d'erreur typographique ou de manque de clarté et ne serviront pas à justifier la sélection d'athlètes différents de ceux qui auraient autrement été sélectionnés.

11. COORDONNÉES

Pour toute question concernant les présentes procédures internes de nomination, veuillez communiquer avec :

Chan Campbell

Gestionnaire des opérations

ccampbell@fieldhockey.ca

ANNEXE I : CRITÈRES DE SÉLECTION DES ÉQUIPES NATIONALES DE HOCKEY SUR GAZON CANADA

L'objectif de ces critères est d'assurer un processus de sélection aussi transparent et objectif que possible.

1. ATTRIBUTS PHYSIQUES

Les athlètes doivent satisfaire à diverses normes physiques, notamment :

- Capacité aérobie
- Force physique et puissance explosive
- Vitesse

Le conditionnement physique constitue l'une des variables les plus importantes de la performance internationale et joue un rôle essentiel dans la prise de décision sous fatigue.

2. DYNAMIQUE D'ÉQUIPE ET CARACTÉRISTIQUES PERSONNELLES

Les athlètes doivent :

- Favoriser le succès collectif avant tout.
- Travailler efficacement avec leurs coéquipiers et le personnel.
- Faire preuve de résilience face à l'adversité.
- Être orientés vers les solutions.

- Contribuer positivement à la culture de l'équipe.
- Incarner les valeurs fondamentales de HSGC.

3. INDISPENSABILITÉ SUR LES PHASES ARRÊTÉES

Une importance particulière sera accordée aux spécialistes des situations suivantes :

- Corners de pénalité défensifs
- Corners de pénalité offensifs
- Tirs déguisés à l'extérieur du cercle
- Coups de punition

4. HABILITÉS OU QUALITÉS SPÉCIALES

Exemples :

- Longues passes aériennes
- Marqueur naturel
- Vitesse exceptionnelle
- Compétences offensives créant régulièrement des surnombres

5. EXPÉRIENCE ET DOSSIER ANTÉRIEUR

Les performances passées dans les tournois majeurs ainsi que l'expérience internationale seront considérées, mais elles seront évaluées en fonction de la forme actuelle de l'athlète.

6. FORME ACTUELLE

La forme actuelle sera évaluée selon :

- Les performances dans l'environnement DTE
- Les camps d'identification
- Les tournées
- Les compétitions observées et analysées par vidéo

7. POLYVALENCE ET COMPRÉHENSION DU JEU

Les athlètes doivent démontrer :

- Une polyvalence positionnelle.

- Une solide compréhension tactique.
- La capacité d'exécuter des rôles spécifiques dans le respect du plan de match.

8. COMBINAISONS ENTRE JOUEURS

Une considération particulière sera accordée aux athlètes qui démontrent une excellente chimie et des combinaisons naturelles contribuant à la réussite de l'équipe.

ANNEXE II : EXIGENCES PHYSIQUES

Pour être sélectionnés à l'équipe nationale, les athlètes doivent satisfaire et maintenir les normes établies par le personnel de haute performance de Hockey sur gazon Canada.

Normes de l'Équipe nationale féminine (ENF)

Test 30-15 ou équivalent :

- Niveau de compétition standard : **20 km/h**
- Niveau minimal d'admissibilité :
 - Joueuses de champ : **19 km/h**
 - Gardiennes : **18 km/h**

Les athlètes ayant atteint le seuil minimal peuvent être considérées pour la sélection mais devront atteindre le niveau standard dans le délai établi par l'entraîneur-chef de l'ENF.

Normes de l'Équipe nationale masculine (ENM)

Test 30-15 ou équivalent :

- Niveau de compétition standard : **21 km/h**
- Niveau minimal d'admissibilité :
 - Joueurs de champ : **20 km/h**
 - Gardiens : **18 km/h**

Les athlètes ayant atteint le seuil minimal peuvent être considérés pour la sélection mais devront atteindre le niveau standard dans le délai établi par l'entraîneur-chef de l'ENM.

Des évaluations physiologiques, psychologiques et techniques additionnelles pourront également être réalisées à la discrétion du personnel de haute performance.

Nonobstant ce qui précède, l'entraîneur-chef, avec l'approbation du directeur du parcours de performance, se réserve le droit d'évaluer et de sélectionner des talents identifiés par d'autres moyens.